

Le matériel scolaire

publié le 30/08/2018 - mis à jour le 01/02/2021

Tout élève est tenu de posséder et, éventuellement, d'entretenir le matériel indispensable pour sa scolarité au collège.

Il est à rappeler qu'un élève qui a "perdu" ses affaires de sport doit d'abord vérifier qu'elles n'ont pas été oubliées au collège ; il doit avoir un équipement adapté, en bon état et propre, ainsi que de quoi se doucher.

Chacun doit prévoir les fournitures utiles pour les cours de la journée : stylos, cartouches d'encre, feuilles simples ou doubles, etc.

La liste complète des fournitures attendues dans chaque discipline est distribuée au mois de juin et accessible sur ce site.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.